

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE**

SEANCE DU 18 JUIN 2026
DELIBERATION n°30-2026

* * *

Date de la convocation : 10 juin 2026

OBJET :

**BLEONE // TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RAVIN DU RIOU AU DROIT
DE DEUX GUES COMMUNAUX A THOARD** (*opération 26-W*)

** Approbation du mode de passation du marché, de
l'allotissement et des critères de jugement des offres du marché*

(AFFAIRE RELEVANT DE MISSIONS HORS GEMAPI)

Nombre total de membres :	15
Nombre de présents à voix délibérative :	12
Nombre de pouvoirs :	00

Présents :

- FIAERT Claude
- COLLOMP Gérard
- ESMIOL Gérard
- IAVARONE Gérard
- GOUIN Benoit
- FABRE Jean Luc
- FERRAND Romain
- LEBRE Fabien
- MAÏSSE Anthony
- MAZZOLI Jean
- TOESCA Elie
- ZANARTHU HAYER Italo

Excusés :

- BONDIL Claude
- BAILLE Denis
- GIRAUD Vincent

Vu la délibération n°29-2026 du Bureau syndical en date du 18 juin 2026 approuvant la demande de la commune de THOARD en ce qui concerne les travaux d'entretien du ravin du Riou au droit de deux gués communaux et autorisant le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ad hoc.

Considérant que les travaux sont à conduire dès que possible afin de limiter le risque de dégâts supplémentaires en cas de nouvelle crue.

Le Président propose d'engager la consultation pour la réalisation de ces travaux sur les bases suivantes :

- Intitulé du marché : Travaux d'entretien du ravin du Riou au droit de deux gués communaux à Thoard
- Type de marché : travaux
- Mode de passation des marchés : Marché A Procédure Adaptée (MAPA) en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique
- Modalité de consultation : consultation directe de 3 prestataires
- Allotissement : marché non alloti car la dévolution n'est pas compatible avec le faible volume de travaux projeté ; l'allotissement engendrerait un surcoût important.
- Fractionnement : sans objet
- Critère de jugement des offres :
 - o Prix : 70 %
 - o Valeur technique de l'offre : 30 %

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions faites concernant le mode de passation, l'allotissement et les critères de jugement des offres du marché suivant : « Travaux d'entretien du ravin du Riou au droit de deux gués communaux à Thoard ».

DIT que les dépenses afférentes à ces travaux sont prévues et inscrites en section de fonctionnement au BP 2026 (opération 26-W).

MANDATE le Président pour signer tous documents, effectuer toutes démarches pour parvenir à la réalisation des opérations.

Fait à DIGNE LES BAINS
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Claude FIAERT

